



Au sud du bourg, les zones humides préservées du marais de la Pelousière sont un formidable réservoir de biodiversité, qui accueille notamment de nombreux oiseaux. Composé principalement de prairies humides et de roselières, l'on

y voit encore très souvent des vaches en pâture. Ce paysage de marais et de canaux est unique dans la ville. Au fur et à mesure, le site préservé dévoile son ambiance insolite et surprenante. Ses prairies, roselières et boisements inondés de l'automne au printemps contrastent avec son espace de friches et de prairies, rarement submergé, qui abrite une terre fraîche voire très sèche, propice au pâturage et à l'agriculture. Le marais s'étendait autrefois sur une surface de plus de 200 hectares. Ses prairies alimentées par les crues de la Loire fournissaient une herbe de qualité sans besoin de fertilisant. Le pacage des bovins et des chevaux, la récolte du foin, étaient ainsi les activités agricoles principales. Aujourd'hui, le marais s'étend sur une surface de 60 hectares, entre chemins aménagés et environnement sauvage préservé. C'est la pleine nature et le dépaysement à la frange du quartier du Bourg. Au total, ce sont 7 circuits aménagés dans la Ville, et reliés entre eux. Randonneurs, sportifs ou flâneurs, ils sont adaptés à toutes les envies.

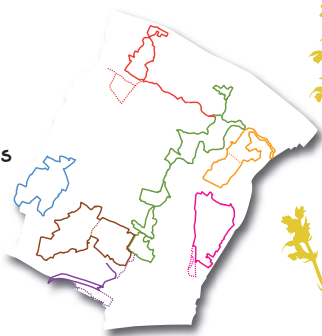
Bonne balade sur nos circuits !

Bertrand Affilé
Maire de Saint-Herblain
Vice-président de Nantes Métropole



Vos circuits pédestres à Saint-Herblain

- Gournerie Chatterie
- Tillay Chézine
- Marais de la Pelousière
- Hermeland
- Les Villages
- Le Bourg
- Bellevue Preux



Les plans des circuits sont disponibles dans les équipements publics de la ville.



Le rôle des zones humides

Entre la terre et l'eau, les zones humides recouvrent des réalités écologiques très variées : estuaires, vasières, roselières, marais côtiers, prairies inondables, étangs, bois humides... L'eau peut y être douce, salée ou saumâtre, permanente ou temporaire. Les zones humides ont un pouvoir d'épuration important, filtrent les pollutions, réduisent l'érosion, contribuent au renouvellement des nappes phréatiques, stockent naturellement le carbone et protègent des crues et des sécheresses par leur capacité à accumuler l'eau et à la restituer en période sèche.

Ce sont de véritables réservoirs de biodiversité où la production de matière vivante est parmi la plus forte de la nature. 50 % des oiseaux et 30 % des espèces végétales remarquables et menacées dépendent de ces espaces.

Malheureusement, les zones humides ont été souvent considérées comme improductives. L'agriculture, les aménagements hydrauliques, l'urbanisation et les infrastructures de transports ont fait disparaître 67 % de leur surface en France depuis le début du 20^e siècle (source : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer).



Poule d'eau

© François Roche

Une vie animée foisonnante

Les oiseaux

Les marais de la Pelousière font partie des zones d'étape migratoire, d'hivernage et de nidification pour de nombreux oiseaux parmi les 230 espèces qui fréquentent l'estuaire de la Loire.

74 espèces d'oiseaux y ont été recensées par la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), dont un tiers sont directement inféodées aux zones humides. Ce site permet une découverte sans cesse renouvelée pour le promeneur attentif, avec des oiseaux magnifiques comme la *grande aigrette*, la *spatule blanche*, le *martin pêcheur* ou le *faucon hobereau*.

On peut notamment entendre le chant typique la *cisticole* de joncs au détour d'un sentier. La *poule d'eau*, le *foulque macroule* et le *cygne tuberculé* sont faciles à voir sur le plan d'eau principal, de même que le *héron cendré*. Les autres espèces que l'on peut observer sont nombreuses : *grèbe huppé*, *héron garde-boeufs*, *canard colvert*, *grand cormoran*, *bécassine des marais*, *chevalier guignette*, *mouette rieuse*, *bergeronnette printanière*, *rossignol philomène*...

Les poissons

13 espèces de poissons ont été récemment inventoriés dans les canaux et plans d'eau du marais : ce sont principalement des espèces résistantes à la mauvaise oxygénation comme la *tanche* et la *brème*, ou la *carpe* qui vient frayer dans les prairies inondées. On y trouve aussi la *perche*, le *gardon* et l'*ablette* ainsi que la présence d'espèces invasives comme la *perche soleil*, le *gambusie*, le *pseudorasbora* et l'*ide mélanote*, une espèce estuarienne.



Les amphibiens

Les *grenouilles vertes* et *rieuses*, les *rainettes vertes* et le *triton palmé* peuplent le marais. Le *triton ponctué* et *crêté* n'est plus observé, du fait probable de l'envahissement de son habitat par la *jussie*, plante invasive. La *grenouille de Lesson* a également probablement disparu.

Les mammifères

En plein jour, on peut apercevoir le *ragondin* manger des plantes aquatiques. L'*écureuil* est de passage dans les haies proches ainsi que le *renard roux*, le *lapin de garenne* et le *sanglier* que l'on peut observer régulièrement. Le campagnol amphibie ne semble, lui, ne plus être présent. A la tombée de la nuit, les chiroptères sont au rendez-vous. Le marais représente une zone de chasse et de transit pour au moins 9 espèces de chauves souris : *pipistrelles*, *noctules*, *sérotines*, *murins*, *oreillards*... Parmi les espèces inventoriées, il faut souligner la présence très intéressante de la *barbastelle d'Europe* et du *grand murin* dont la protection est classée prioritaire.

Les insectes

Dans l'eau et à sa surface, sur la végétation ou en vol, les insectes colonisent tous les espaces. *Dytique*, *nèpe*, *notonecte*, *gerris*, *criquet* et *sauterelle*, libellules comme l'*agrion mignon* et l'*aeschna printanière* sont nombreux. On peut observer d'autres animaux évoluer au sein de cet environnement humide comme les *sangsues*, les *mollusques* et les *petits crustacés*.



Fritillaire pintade

© Bretagne vivante

Les plantes et arbres du marais

Plus de 230 espèces végétales ont été recensées. Certaines ont un statut de protection élevé comme la *stellaire des marais*, la *laïche penchée*, le *genêt des teinturiers*, ou la *fritillaire pintade*.

D'autres plantes plus courantes, caractéristiques des milieux aquatiques, sont très présentes telles l'*iris des marais*, le *roseau*, le *jonc*, la *renoncule* ou la *menthe aquatique*.

Depuis une dizaine d'années, le milieu est colonisé par la *jussie*, plante exotique envahissante qui prolifère au détriment de la flore locale. Elle forme des herbiers denses quasiment impénétrables qui font régulièrement l'objet d'une gestion spécifique pour contenir leur développement.

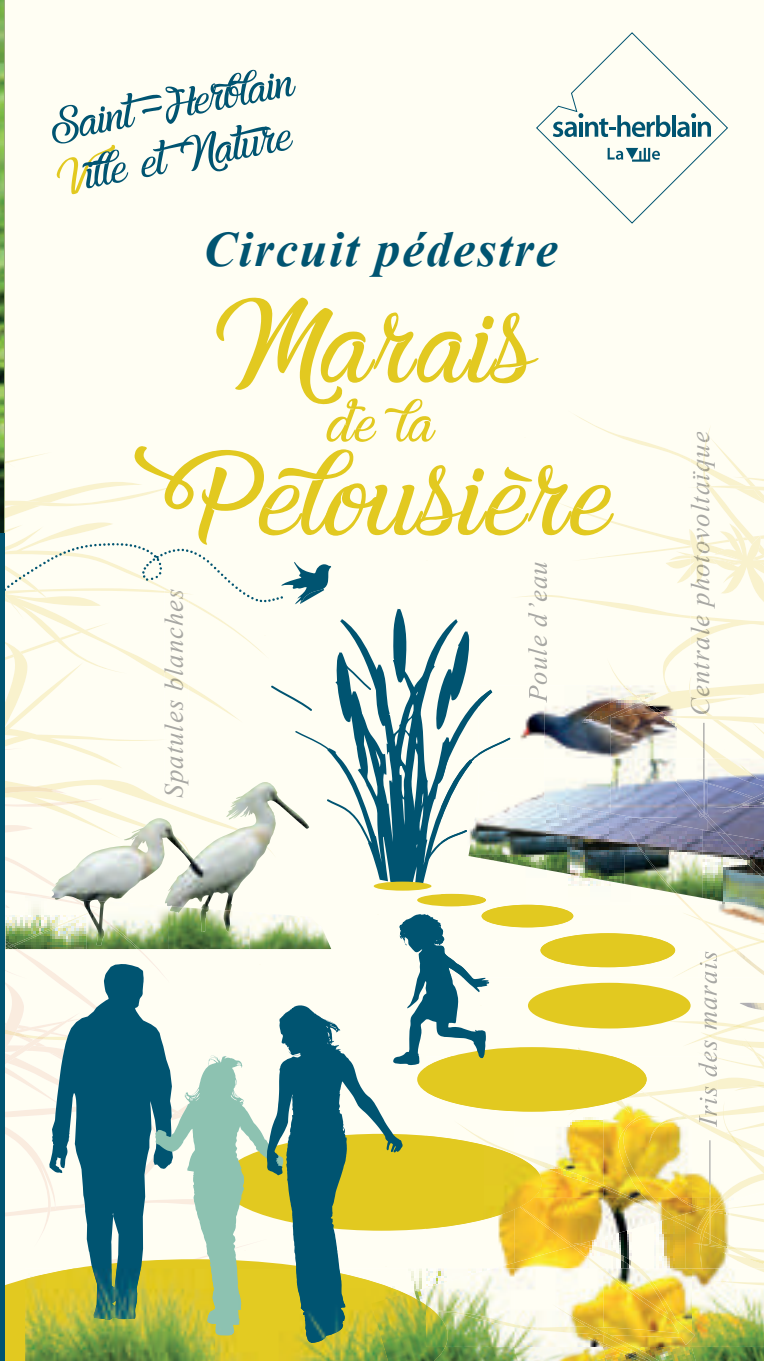
Par ailleurs, des *friches*, *fourrés* et des *ronciers* se développent. La strate arborée et arbustive se densifie de *chênes*, *frênes*, d'*ormes* et de *saules* de diverses espèces.



Enanthe safranée



Bergeronnette printanière



Saint-Herblain
Ville et Nature



Circuit pédestre

Marais de la Pelousière

Spatules blanches

Poule d'eau

Centrale photovoltaïque

Iris des marais

Conseils aux randonneurs

Suivez le balisage : les flèches figurant sur le terrain indiquent le sens conseillé.

Mettez vos sens en éveil, partez à la découverte de la flore et de la faune et respectez-les, dans l'intérêt de tous.

Tenez vos chiens en laisse.

Sur le site réhabilité de Tougas, l'attention des promeneurs est attirée sur la présence d'installations techniques nécessaires à la dépollution du site, telles les regards situés au niveau du sol, l'enceinte technique abritant les deux torchères et le bâtiment métallique situé face à la déchetterie. L'accès à ces installations et la manipulation des regards sont strictement interdits. L'accès dans l'enceinte de la centrale photovoltaïque est également interdite.

Lecture de balisage

Bonne direction

Mauvaise direction

Tourner à droite

Tourner à gauche

Hôtel de Ville
2 rue de l'Hôtel de Ville - BP 50167
44802 Saint-Herblain cedex
T 02 28 25 20 00
www.saint-herblain.fr



Communication Saint-Herblain - juin 2019 - Photos : © François Roche © Bretagne vivante - © Maxence Gros



Depuis mars 2019, le site de l'ancienne décharge de Tougas accueille des panneaux solaires photovoltaïques sur 13,5 hectares. Un renouveau porté par les communes de Saint-Herblain et d'Indre, ainsi que la société VSB Énergies nouvelles, qui assure l'exploitation du site avec sa filiale "Soleil de Tougas". La centrale a une capacité de production de 8 413 000 kwc par an, soit l'équivalent de l'ensemble des besoins énergétiques de 1 370 personnes vivant en France. Elle permet d'éviter l'émission de plus de 8 160 tonnes de CO2 par an dans l'atmosphère.